

**COMMUNE DE JUSSY**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 10 octobre 2016**

**Le Conseil municipal de la commune de Jussy est convoqué en séance ordinaire sur un avis du Président daté du 27 septembre 2016**

**Salle du Conseil Municipal, Mairie de Jussy**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1.Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016**
- 2.Communications du bureau du conseil municipal**
- 3.Communications générales des administrateurs provisoires désignés par le Conseil d'Etat**
- 4.Modification des statuts du GIPE (Groupement intercommunal pour la Petite Enfance des communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge). Délibération**
- 5.Emission d'un cautionnement simple en faveur de la BCGe de CHF 3'555'000.00 sous annulation d'un cautionnement simple de CHF 12'000'000.00 suite à la création et à la remise de cédules hypothécaires pour un montant de CHF 8'385'000.00 par et pour la Fondation de la Commune de Jussy pour le Logement. Délibération**
- 6.Circulation de transit sur la commune de Jussy. Résolution**
- 7.Recherche de lieux de stockage de mâchefers sur le canton de Genève. Résolution**
- 8.Budget 2017. Présentation**
- 9.Chauffage à distance. Présentation enquête auprès des propriétaires d'habitations**
- 10.Affaires en cours. Rapport des présidents de commissions et des administrateurs provisoires désignés par le Conseil d'Etat**
- 11.Séances pour les commissions. Fixation des dates**
- 12.Divers**

**Séance ouverte à 20h00**

**Séance levée à 22h37**

**Présidence de séance : Philippe Othenin-Girard, président du Conseil municipal  
Secrétaire du Conseil municipal : Sandrine Friaud**

**Présents :**

**Anne-Françoise Morel, administratrice provisoire désignée par le Conseil d'Etat**

**Denis Chenevard, Administrateur provisoire désigné par le Conseil d'Etat**

**Michel Pitteloud, Administrateur provisoire désigné par le Conseil d'Etat**

**Isabelle Dürr, Catalina Kauz, Camille Pinget, Eric Grand, Richard McAllister, Alain Magistra, Géraldine Mathieu, Myriam Rivollet, Olivier Sommer, Grégoire Stoky, Deborah Wegmuller, conseillers municipaux**

**Arrivée à 20h34 : Patricia Crousaz Pantet**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016**

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016

- 5047 Le procès-verbal est adopté avec les modifications suivantes :  
Page 1 : modifier la date de la séance le lundi 5 septembre 2016 et non le 9 septembre  
Page 6 - point 5043 : concernant la journée à pied à l'école, il faut ajouter que Catalina Kauz a participé à cet événement.  
Ce dernier est ensuite adopté avec remerciements à son auteur.

## **2. Communications du bureau du conseil municipal**

Communications du bureau du conseil municipal

- 5048 M. Philippe Othenin-Girard transmet une invitation officielle à l'ouverture de la 25ème Marche de l'Espoir qui se déroulera le 16 octobre prochain. Les conseillers sont les bienvenus.

Il informe de la réception d'un courrier "OUI à la sortie programmée du nucléaire" reçu en mairie et adressé au Conseil demandant le soutien à cette initiative.

Il poursuit en indiquant que l'Exécutif a répondu par courrier aux doléances de M. Garnier, ce dernier a renvoyé une nouvelle lettre. Le Conseil municipal prend bonne note de ses remarques. Les courriers sont à votre disposition si vous le souhaitez.

Concernant le dossier Hameaux, il confirme que ce dossier suit son cours malgré que la situation soit en attente, raison pour laquelle l'architecte viendra discuter de ce projet le lundi 31 octobre à 20h30 à la Mairie. Vous êtes tous les bienvenus sachant que par la suite le Conseil municipal devra se prononcer.

Pour terminer, au sujet de la pétition pour l'accueil de réfugiés, une solution est recherchée avec une habitante du village. Dossier à suivre.

## **3. Communications générales des administrateurs provisoires désignés par le Conseil d'Etat**

Communications générales des administrateurs provisoires désignés par le Conseil d'Etat

- 5049 Mme Anne-Françoise MOREL  
Statistique : à ce jour, il y a 1290 habitants sur la Commune, 22 chômeurs inscrits soit une augmentation de 3 unités.

Décès de notre doyenne à l'âge de 98 ans, Mme Erika Revilliod (95 ans) est notre nouvelle doyenne.

Le Service de surveillance des communes a accusé réception de la délibération du Conseil municipal du 5 septembre concernant le crédit de CHF 150'000.- destiné à la transformation de l'appartement du rez-de-chaussée du bâtiment, sis sur la parcelle n°134, feuillet 29 de Jussy.

Une réponse écrite a été envoyée à M. Pierre Gilli concernant ses diverses demandes.

Un courrier adressé à l'Exécutif et aux Conseillers municipaux a été envoyé par Mme Anita Pordès afin de nous remercier de l'achat d'un projecteur pour sa classe.

Un mail a été envoyé par la Compagnie des pompiers pour nous informer que l'exercice d'évacuation de l'école s'est bien déroulé, seul le volume sonore de l'alarme doit être amélioré.

M. Denis CHENEVARD

Autorisation de construire :

M. Fabien Wegmuller et Mme Milly Pittet (2 chemin de Buffard) ont reçu une autorisation pour la création d'une place de parking. L'Exécutif a donné un préavis défavorable à l'Eglise protestante (chemin de la Laiterie/Jussy-l'Eglise) pour la demande d'autorisation d'un bâtiment d'habitation et aménagement extérieur.

L'Exécutif a donné un préavis favorable à la famille Racloz (345 route de Jussy) pour la demande d'autorisation pour des transformations intérieures.

L'arrêté modifiant la mise à jour des plans des surfaces d'assolement a été transmis aux conseillers par mail.

Le Conseil d'Etat a approuvé le plan général d'évacuation des eaux de la Commune de Jussy.

Le service de la planification de l'eau a envoyé des courriers aux habitants de Monniaz relevant la conformité des raccordements en système séparatif des canalisations d'eaux polluées et non polluées.

Une offre d'achat d'une parcelle de bois d'environ 28'000 m2 a été adressée à la Mairie pour la somme de CHF 70'000.--

Un point de situation est effectué et des explications sont données notamment suite à la vente de la parcelle aux Arales et la décision qui avait été prise de conserver sensiblement toujours la même surface de forêt.

La Commune n'ayant aucune raison de surenchérir, le Conseil souhaite qu'une offre au prix du marché soit effectuée, l'Exécutif proposera donc la somme de CHF 2.-- le mètre carré.

Pour terminer, la convention pour la nouvelle ligne de bus B a été signée. Elle sera mise en service le 12 décembre prochain. A noter que le samedi 10 décembre, une course inaugurale sera effectuée et se terminera par un apéritif aux Meurets. Merci de réserver cette date dans vos agendas.

M. Michel PITTELOUD - rien à signaler

#### **4. Modification des statuts du GIPE - Délibération**

Modification des statuts du GIPE (Groupement intercommunal pour la Petite Enfance des communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge). Délibération

5050 M. le Président annonce le vote de la délibération concernant la modification des statuts du GIPE (Groupement Intercommunal pour la Petite Enfance).  
Mme Anne-Françoise Morel, administratrice, informe qu'il s'agit essentiellement d'accepter des modifications dans les durées des mandats. Elle donne plusieurs explications et informe que les autres communes ont déjà accepté ces modifications.

M. le Président passe donc à la lecture de la délibération

Proposition relative à la modification des statuts du GIPE  
(Groupement intercommunal pour la Petite Enfance des  
communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge).

Vu les discussions menées le 27 juin 2016 au sein du Conseil du  
Groupement intercommunal pour la Petite Enfance des communes  
de Gy, Jussy, Meinier et Presinge (ci après GIPE), entre les  
représentants des communes susmentionnées, pour modifier les  
statuts actuels approuvés par les conseils municipaux de Gy le 19  
mars 2009, Jussy le 2 mars 2009, Meinier le 12 mars 2009 et  
Presinge le 9 mars 2009, et validés par arrêté du Conseil d'Etat du  
22 avril 2009, afin - entre autres - de faire correspondre les  
nouveaux statuts avec la nouvelle durée des législatures  
communales (5 ans depuis 2015),  
vu le projet ci-joint de nouveaux statuts du GIPE, établi en juin  
2016,  
conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre u de la loi sur  
l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition des administrateurs de la commune de Jussy,  
délégués par le Conseil d'Etat,

Le Conseil municipal  
décide

par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

1. D'approuver la nouvelle teneur des statuts du Groupement  
intercommunal pour la Petite Enfance des communes de Gy,  
Jussy, Meinier et Presinge (ci-après GIPE) ;
2. De donner les pouvoirs nécessaires aux administrateurs de la  
commune de Jussy, délégués par le Conseil d'Etat pour signer  
tous actes et pièces relatifs à cette opération ;
3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une  
délibération similaire par les autres communes membres du GIPE,  
soit les communes de Meinier, Gy et Presinge

Cette délibération est acceptée par 10 OUI, 0 NON et 0  
abstention. A noter que Mme M. Rivollet s'est absentée de la  
réunion au moment du vote

#### **5. Emission d'un cautionnement simple en faveur de la BCGe - Délibération**

Emission d'un  
cautionnement simple  
en faveur de la BCGe  
par et pour la  
Fondation de la  
Commune de Jussy  
pour le Logement.  
Délibération

- 5051 Emission d'un cautionnement simple en faveur de la BCGe de  
CHF 3'555'000.00 sous annulation d'un cautionnement simple de  
CHF 12'000'000.00 suite à la création et à la remise de cédules  
hypothécaires pour un montant de CHF 8'385'000.00 par et pour  
la Fondation de la Commune de Jussy pour le Logement.  
Délibération

Mme Anne-Françoise MOREL explique que la Fondation a créé  
des cédules hypothécaires afin d'éviter à la commune de continuer  
à garantir ces emprunts.

M. le Président passe donc à la lecture de la délibération

Emission d'un cautionnement de CHF 3'555'000.00 (francs suisses trois millions cinq cent cinquante-cinq mille) en faveur de la Banque Cantonale de Genève suite aux prêts consentis à la Fondation de la Commune de Jussy. Sous annulation d'un cautionnement simple initial de CHF 12'000'000.00 (francs suisses douze millions). Ceci suite à la création et à la remise de cédulas hypothécaires d'un montant de CHF 8'385'000.00 (francs suisses huit millions trois cents cent quatre-vingt-cinq mille),

#### Point 1

Vu le contrat de prêt hypothécaire consenti par la Banque Cantonale de Genève en date du 15 décembre 2014 à la Fondation de la Commune de Jussy pour le Logement, Case postale 50, 1254 Jussy,

Vu le montant du prêt CHF 8'385'000.00 (francs suisses huit millions trois cents cent quatre-vingt-cinq mille),

Vu le taux d'intérêt de 2,413% l'an net, fixe jusqu'au 28.02.2023, applicable à une tranche de CHF 2'000'000.00,

Vu le taux d'intérêt de 2,307% l'an net, fixe jusqu'au 30.06.2025, applicable à une tranche de CHF 2'000'000.00,

Vu le taux d'intérêt de 2,506% l'an net, fixe jusqu'au 30.09.2025, applicable à une tranche de CHF 2'000'000.00,

Vu le taux d'intérêt de 2,289% l'an net, fixe jusqu'au 31.10.2026, applicable à une tranche de CHF 2'000'000.00,

Vu le taux d'intérêt de 2,344% l'an net, fixe jusqu'au 31.03.2027, applicable à une tranche de CHF 385'000.00,

Vu que l'amortissement annuel de CHF 120'000.00 ne sera appliqué qu'une fois le prêt de CHF 3'555'000.00 (francs suisses trois millions cinq cent cinquante-cinq mille) ci-dessous sera remboursé

Vu, la remise par la Fondation de la Commune de Jussy de diverses cédulas hypothécaires totalisant CHF 8'385'000.00 (francs suisses huit millions trois cents cent quatre-vingt-cinq mille), en garantie du prêt hypothécaire ci-dessus,

#### Point 2

Vu le contrat de prêt consenti par la Banque Cantonale de Genève en date du 15 décembre 2014 à la Fondation de la Commune de Jussy pour le Logement, Case postale 50, 1254 Jussy,

Vu le montant du prêt CHF 3'555'000.00 (francs suisses trois millions cinq cent cinquante-cinq mille),

Vu le taux d'intérêt de 2,348% l'an net, fixe jusqu'au 30.11.2022, applicable à une tranche de CHF 2'000'000.00,

Vu le taux d'intérêt de 2,344% l'an net, fixe jusqu'au 31.03.2027, applicable à une tranche de CHF 1'555'000.00,

Vu l'amortissement de CHF 120'000.00 payable chaque année au 31 décembre et ceci depuis le 31 décembre 2014,

Vu la possibilité d'effectuer depuis le 31 décembre 2023 un amortissement extraordinaire de CHF 200'000.00,

Vu le cautionnement simple de la Commune de Jussy octroyé à concurrence du montant dû, de CHF 3'555'000.00 (francs suisses trois millions cinq cent cinquante-cinq mille), en date du 15 décembre 2014, sous annulation du cautionnement simple initial de CHF 12'000'000.00 (francs suisses douze millions),

sur proposition des administrateurs de la commune de Jussy, délégués par le Conseil d'Etat,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

1. d'autoriser les administrateurs de la commune de Jussy, délégués par le Conseil d'Etat à accorder le cautionnement simple d'un montant de CHF 3'555'000.00 (francs suisses trois millions cinq cent cinquante-cinq mille), de la commune de Jussy à la Banque Cantonale de Genève, pour le crédit de CHF 3'555'000.00 (francs suisses trois millions cinq cent cinquante-cinq mille), selon les formalités mentionnées sous point 2 de la présente délibération, sous annulation du cautionnement simple initial de CHF 12'000'000.00 (francs suisses douze millions),

2. de faire figurer ce cautionnement en pied de bilan de la commune de Jussy.

Cette délibération est acceptée par 11 OUI, 0 NON et 0 abstention.

## **6. Circulation de transit sur la commune de Jussy.** **Résolution**

Circulation de transit  
sur la commune de  
Jussy. Résolution

5052 La Commission Travaux, Construction, Cimetière propose une résolution sur le trafic de transit sur la Commune.  
M. E. Grand explique ce rapport ainsi que les motivations de la Commission pour son élaboration.  
En juin 2016, il a reçu les comptages 2015 du trafic qui traverse la Commune. Alors qu'entre 2005 et 2010, il y avait un tassement, depuis 2010 il y a une augmentation sûrement due à la 2 x 2 voies de Saint-Cergues (F) et 2015 a subi une forte augmentation.  
Pour l'élaboration de ce rapport, M. Eric Grand a fourni les données historiques qu'il avait en sa possession. Il précise que la convention Espoo est dans ce cas-là inutile puisqu'il s'agit uniquement d'une convention entre pays sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier.  
Plus concrètement, il faudrait demander que les rapports sur le transit datant de 2005 soient réactualisés. De plus, il précise qu'il ne faut oublier que la 2 x 2 voies sera privatisée avec des péages et qu'il y aura donc des conséquences sur nos routes.  
Il faut donc "réveiller" l'Etat de Genève par rapport à la future augmentation du trafic de transit dans notre région. Idéalement il faudrait envisager un raccordement depuis le carrefour des chasseurs (Saint-Cergues – F) à la traversée de la rade tout en préservant nos paysages et notre faune.  
Il rappelle aussi qu'actuellement se tiennent des discussions par rapport à la traversée du lac et de l'avancée du projet. Il informe qu'un courrier commun entre plusieurs communes est actuellement en train d'être élaboré.  
M. E. Grand souhaiterait surtout que les communes voisines comme Puplinge, Presinge et Meinier soient associées à notre démarche.  
M. Olivier Sommer donne son avis quant à la traversée du lac, et surtout par rapport à la sortie de celle-ci. En effet, cette dernière

pourrait avoir un impact pour Jussy et notamment avec la liaison avec la France.

M. E. Grand précise que le CEVA sera terminé d'ici 2018-2019

20h34 arrivée de Mme P. Crousaz Pantet, conseillère municipale

La discussion se poursuit et M. E. Grand précise que dans un premier temps seul un rapport sera demandé, on avisera par la suite.

Mme G. Mathieu indique qu'à ce jour personne n'a étudié ces chiffres.

M. P. Othenin-Girard poursuit en indiquant que le sujet du trafic / transit est un point inéluctable, car malheureusement il existera toujours. Par contre, l'idéal serait qu'on fasse partie des discussions afin de savoir ce qui se prévoit.

Mme D. Wegmuller souhaiterait savoir ce qu'on fera avec les résultats de cette étude

M. E. Grand lui répond que cela dépendra, il faudra voir le moment venu. Actuellement, les régions de la Seymaz et de l'Arve et lac sont mises de côté dans les projets, par contre, la rive droite qui "crie" est entendue. De même, actuellement, l'Etat développe les transports communs, mais la région Arve et lac est un peu mise de côté.

M. D. Chenevard informe qu'une ligne C express sera créée dès décembre 2016.

M. E. Grand souhaiterait inviter l'Etat à prendre conscience du développement qu'il faut faire en Arve et lac, notamment ce qui est à développer ou à créer.

M. le Président passe donc à la lecture de la délibération

Législature 2015-2020

Projet de résolution n° 20 - 2016

Séance du 10 octobre 2016

Résolution du 23 septembre 2016 de la commission Travaux, constructions, cimetière  
relative à la circulation de transit sur la commune de Jussy

Considérant :

- Les comptages réalisés en 2015 et publiés par l'Etat de Genève, Département de l'Environnement des Transports et de l'Agriculture (DETA), direction générale des transports, au mois de juin 2016 qui font suite aux chiffres quinquennaux relevés depuis 1980
- La forte augmentation du trafic de transit constatée entre 2010 et 2015 aux passages des frontières, de Monniaz (+20%) et de la Renfile (+21%) causés par la mise en service de la 2x2 voies Annemasse - Douvaine, et à l'engorgement du trafic de transit dans les Villes d'Annemasse, Ville-La-Grand et Gaillard
- La convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière conclue à Espoo le 25 février 1991, approuvée par l'assemblée fédérale le 13 juin 1996, instrument de ratification déposé par la Suisse le 16 septembre 1996, entrée en vigueur pour la Suisse le 10 septembre 1997. (L 0.814.06)

•Le projet de désenclavement du Chablais. Rapport de synthèse de la consultation organisée par la République et Canton de Genève et de son public, en application de la convention d'Espoo concernant l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier. Mené par le DIAE, service cantonal d'étude de l'impact sur l'environnement du 16 mars 2005.

Soulignant :

- 1.l'accroissement des mouvements pendulaires vraisemblablement dû à la 2 X 2 voies Annemasse-Douvaine
- 2.leurs inquiétudes quant aux conséquences provoquées par une pression importante du trafic automobile aux douanes situées à l'est et au nord du canton de Genève de Cornières (commune de Puplinge) à Covery (commune de Gy)
- 3.les impacts négatifs suivants :
  - a.Les nuisances à la santé des personnes
  - b.Les nuisances à la faune et à la flore
  - c.La stérilisation des terres cultivables
  - d.La modification du corridor à faune, d'importance suprarégionale (article 30A de la LAC)

Vu le préavis favorable délivré par la commission Travaux, constructions, cimetière dans sa séance du 27 septembre 2016

Le Conseil municipal de Jussy déclare par.....  
par 8 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions

- appeler les administrateurs de la commune de Jussy, délégués par le Conseil d'Etat (ci-dessous l'exécutif de la commune de Jussy) à demander à l'état de Genève et à la Confédération d'activer la réalisation des d'analyses déjà réclamées dans les rapports consultatifs Suisse précités, qui permettront d'évaluer plus précisément l'impact de la 2x2 voies Annemasse - Douvaine sur notre région
- souhaiter associer, à cette démarche, en cas d'intérêt, les communes voisines concernées
- soutenir l'Exécutif de la commune de Jussy dans toutes ses démarches auprès des autorités cantonales et fédérales
- inviter l'Exécutif de la commune de Jussy à rapporter régulièrement auprès du Conseil municipal et la commission concernée sur les suites apportées à ce dossier.

M. E. Grand termine en précisant qu'il se tient à disposition ainsi que ses archives pour faire le courrier.

## **7. Recherche de lieux de stockage de mâchefers sur le canton de Genève. Résolution**

5053 M. P. Othenin-Girard fait un point de la situation. Le dossier a été repris par les administrateurs car il était jusque-là géré par M. Josef Meyer, ancien Maire.

C'est un dossier qui est particulièrement complexe. A ce jour, 3 communes ont adopté des résolutions.

Aujourd'hui, il vous est proposé une résolution pour la Commune de Jussy, c'est plus un geste symbolique, une première étape afin de faire connaître notre position et notre refus, faire entendre la voix de nos autorités.

M. G. Stoky précise que les dossiers DCMI et décharges sont plus ou moins liés puisque les sites sont plus ou moins les mêmes.

M. P. Othenin-Girard lui répond que la seule différence réside dans le fait que le dossier des Mâchefers passera en force.

~~M. R. McAllister demande des explications par rapport aux arguments qui pourraient être apportés notamment par rapport à des projets en cours sur la Commune.~~

M. le Président passe donc à la lecture de la délibération

Législature 2015-2020  
Résolution n° 18 - 2016  
Séance du 10 octobre 2016

Résolution relative au projet d'implantation d'une décharge  
bioactive cantonale  
sur le territoire de la commune de Jussy

Considérant :

- que trois lieux ont été évoqués par le canton sur le territoire de la commune de Jussy pour la création d'une éventuelle décharge de mâchefers
- que la commune de Jussy se situe dans une zone dite de « poumon vert » du plan directeur cantonal
- que la commune de Jussy mène de front de nombreuses démarches en vue de valoriser son action de protection des sites et des espaces naturels
- que la commune de Jussy est activement engagée dans un vaste projet de réhabilitation coordonnée de sites tels que le préventorium de Clair-Vivre et la Maison des Bois en collaboration avec l'Etat et les communes voisines
- l'impact énorme d'un surcroît de circulation que causeraient les camions venant alimenter la décharge par les axes routiers d'une grande partie de l'est du canton
- l'article 30A de la LAC

Le Conseil municipal de Jussy déclare par

12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité

s'opposer à l'installation sur le territoire communal d'une décharge bioactive cantonale destinée entre autres aux mâchefers de l'usine des Cheneviers

soutenir les administrateurs de la commune de Jussy, délégués par le Conseil d'Etat dans toutes leurs démarches auprès des autorités cantonales, pour que celles-ci renoncent à ce projet sur le territoire communal

soutenir les administrateurs de la commune de Jussy, délégués par le Conseil d'Etat dans toutes leurs démarches auprès des autorités cantonales pour que celles-ci diligent la mise en place de solutions alternatives de recyclage des résidus de mâchefers sur un site industriel et ce notamment dans le cadre d'une approche intercantonale proactive et volontaire.

## **8. Budget 2017. Présentation**

Budget 2017.  
Présentation

5054 M. P. Othenin-Girard passe la parole à Mme A.-F. Morel, en charge de ce dicastère. Elle précise que toutes les commissions ont établi leur budget avant que celui-ci soit discuté une dernière fois avec la Commission Finances ainsi que chaque président des commissions.

Elle indique qu'avant l'approbation du budget, certains chiffres risquent d'être encore modifiés.

Les chiffres sont passés en revue par Mme A.-F. Morel.

Concernant le budget des investissements 2017, elle indique que le poste "08.00.562.0 Contribution annuelle FIDU" est une somme imposée par le Fonds intercommunal du développement urbain.

Le poste "62.03 Mise souterrain lignes aériennes" correspond à la traversée des bois par les SIG à la route de Monniaz, ces travaux seront réalisés en même temps que ceux pour la faune, et pour le développement Swisscom avec la fibre.

Pour terminer, le poste "72.00 Traitement des déchets" concerne le projet de déchetterie à Monniaz.

La lecture du budget ligne par ligne amène un certain nombre de questions et réponses.

02.00.304.0 Fonds de prévoyance : il s'agit de la nouvelle caisse de retraite pour l'Exécutif.

02.00.317.0 Frais de déplacement correspond à la sortie annuelle du Conseil municipal.

05.00.311.0 Acquisition mobilier : il est envisagé de remplacer la photocopie-imprimante actuelle du secrétariat. Il faut encore étudier 2 versions entre l'achat ou la location.

05.00.318.0 Honoraires: baisse car le projet d'un nouveau concept d'archivage est abandonné.

08.00.312.1 Chauffage des locaux : l'augmentation du montant est conservée puisque le prix du mazout pourrait augmenter.

10.00.352.0 Arrondissement Chêne-Bougeries/Voirons : montant vient d'être communiqué et doit encore être discuté.

11.00 Sécurité municipale: cette somme correspond à une année complète. Une discussion s'en suit car Mme G. Mathieu pensait que la somme de CHF 60'000.-- était la somme maximale que nous paierions. Elle demande si cette dernière était mentionnée dans la convention comme somme maximum. La réponse est non. Mme A.-F. Morel lui indique qu'il s'agissait de la somme prorata à payer pour 2016.

14.00 Incendie et Secours : Mme A.-F. Morel répond à Mme G. Mathieu en lui indiquant que la Commission a décidé de maintenir le budget à 100'000.- en ne conservant que le nécessaire ainsi que les dépenses imposées par l'Etat.

14.00.311.0 Acquisition mobilier : une somme est prévue pour le réseau radio polycom.

14.00.314.0 Entretien immeuble : la somme de CHF 17'000.-- est prévue les réparations (fenêtres).

14.01.352.1 Dédommagements autres collectivités : achat d'une caméra thermique.

21.00.311.0 Acquisition mobilier : il est prévu d'acheter une monobrosse.

33.00.311.0 Acquisition mobilier : des bancs et des poubelles de

la Commune doivent être remplacés.

54.00.311.0 Acquisition mobilier : du mobilier doit être remplacé au Jardin d'enfants.

54.01.311.0 Acquisition mobilier : ce poste concerne L'Abri, le local pour les jeunes.

58.00.311.0 Acquisition mobilier : la somme de CHF 7'000.--, initialement prévue pour des défibrillateurs, est reporté pour 2018.

58.00.319.0 Cadeaux : ce poste est dédié aux nonagénaires.

62.00.311.0 Acquisition mobilier : nous devons remplacer la camionnette de la voirie ainsi que prévoir l'achat de matériel divers.

79.00.318.0 Honoraires : cette somme est prévue pour le dossier Machefers, si nous devons faire appel à des spécialistes.

90.00.400.0 Centime additionnel PP et 90.00.401.0 Centime additionnel PM : ces postes seront rediscutés d'ici la fin du mois d'octobre.

95.00 Immeubles du patrimoine financier : il s'agit des revenus des locations à l'ancienne Chapelle, de la villa Perrier et de la Couronne.

95.00.314.0 Entretien immeubles : la somme de CHF 50'000.-- est prévue pour envisager l'extension du bâtiment de la Vieille pompe afin de rassembler tout le matériel communal des pompiers actuellement éparpillé un peu partout.

La présentation du budget est arrivée à son terme.

Mme G. Mathieu revient sur la somme de CHF 71'000.—prévue pour la police municipale.

M. O. Sommer renchérit en indiquant que par rapport au travail effectué par les APM sur le terrain, il trouve cette somme disproportionnée.

M. E. Grand leur rappelle ce qui avait été discuté et voté par le Conseil municipal.

M. P. Othenin-Girard propose que le Conseil municipal vote à nouveau sur ce montant : êtes-vous pour ou contre la diminution de cette somme ? 5 pour – 5 contre – 2 abstention

Mme A.-F. Morel souhaiterait connaître les sujets qui ont déjà été votés avant et qui sont susceptibles d'être remis en question. Pas d'autres points remis en question.

M. P. Othenin-Girard indique, qu'au vu du vote, il propose d'attendre une année supplémentaire afin d'avoir plus de recul avant de décider quoi que ce soit sur ce sujet.

Le projet de budget est validé par le Conseil municipal par 12 voix pour. Il est renvoyé à en Commission des finances.

## **9. Chauffage à distance. Présentation d'une enquête auprès des propriétaires d'habitations**

Chauffage à distance.  
Présentation d'une  
enquête auprès des  
propriétaires  
d'habitations

5055 M. P. Othenin-Girard indique que la Commission en charge de ce dernier travaille sur ce projet.  
Cette dernière a besoin de certaines informations personnelles de la part des habitants et pour cela, elle souhaiterait leur faire parvenir un questionnaire.  
Le projet de lettre qui a été transmis aux conseillers avec la convocation est validé.  
Le courrier sera donc envoyé à l'ensemble des propriétaires de la commune.

## 10. Affaires en cours. Rapports des présidents de commissions et des administrateurs provisoires

Affaires en cours.  
Rapports des  
présidents de  
commissions et des  
administrateurs  
provisoires désignés  
par le Conseil d'Etat

5056 Stratégie, Personnel, Développement :  
M. P. Othenin-Girard, Président : lors de la séance du 19 septembre dernier, plusieurs dossiers ont été discutés, tels que les Machefers, les hameaux et le chauffage à distance.  
Concernant le dossier des hameaux, lors de la prochaine séance du 31.10.2016, notre mandataire sera présent afin de présenter et discuter de ce projet. Tous les conseillers sont les bienvenus.  
Concernant la projection du film "Demain", celle-ci se déroulera le 26 novembre dès 16h avec une présentation de produits locaux respectueux de l'environnement. La Commission lance un appel aux conseillers pour le service lors de l'apéritif qui sera offert par les communes.

Finances, Administration, Affaires économiques :  
M. R. McAllister, Président : préparation du budget 2017

Affaires sociales, Ecole, Sports :  
Mme M. Rivollet, Présidente : lors de la dernière séance du 04.10.2016, un point de situation a été fait sur les dernières manifestations.  
Merci de noter la date du 22.11.2016 pour la soirée des aînés, le service de table sera effectué par les conseillers municipaux.

Travaux, Constructions, Cimetière :  
M. E. Grand, président : dernière séance le 29.09.2016.  
Concernant les travaux effectués sur la route de Juvigny, ceux-ci ont été contrôlés. Il s'agit de réparations ponctuelles réalisées à la demande.  
Quant à la zone 30, celle-ci doit être maintenant validée. Pour cela, un rapport de vitesse doit être effectué et soumis au Canton. Une question est posée par rapport à la campagne des panneaux posés au bord des routes : quel a été son coût et qui l'a décidée ? Des problèmes de sécurité ont été mis en évidence à l'école et dans la salle de gym. Ce dossier est pris en charge par MM. D. Chenevard et E. Grand. M. E. Grand demande où se trouve leur courrier envoyé par l'Etat. M. E. Grand pense que l'école n'est pas assez bien sécurisée et que la salle de gym ne possède pas de voie de sortie d'urgence. MM. D. Chenevard et E. Grand étudieront le dossier et reviendront vers le Conseil municipal.

Agriculture, Environnement :  
Mme D. Wegmüller, Présidente : dernière séance le 13.09.2016  
Concernant des collecteurs, à savoir les regards, la Commission propose qu'ils soient à la charge du propriétaire sauf s'ils se trouvent sur domaine public et/ou à 4 m du domaine public. Il faudra donc informer les propriétaires en ce sens après validation par le CM.  
Un nouveau site est prévu pour les jardins familiaux, à l'ancienne chapelle.  
Une nouvelle date pour le "Clean Up Day", nettoyage du bord des routes, a été agendée au 25.03.2017.

## **11. Séances pour les commissions. Fixation des dates**

Séances pour les commissions. Fixation des dates

5057 Stratégie, Personnel, Développement : 31.10.2016  
Finances, Administration, Affaires économiques : à définir  
Affaires sociales, Ecole, Sports : 26.10.2016  
Travaux, Constructions, Cimetière : à définir  
Agriculture, Environnement : 18.10.21016

## **12. Divers**

Divers

5058 M. D. Chenevard, ayant été approché par la Mairie de Saint-Cergues, il souhaiterait connaître l'avis du Conseil municipal quant à l'organisation éventuelle de la Fête sur la Frontière.  
M. E. Grand répond au nom des Gymnosaures qui seraient d'accord dans le cas où les bénéfices seraient partagés entre tous. Dans ce cas-là, les Gymnosaures pourraient assurer le service traiteur.  
Il faudrait pour cela avoir une discussion par rapport à une caisse commune.  
Mme M. Rivollet souhaiterait connaître la position de Presinge ainsi que celle des bénévoles.  
Il lui est indiqué que nous ne savons pas si la Commune de Presinge est partante. Par contre, la question a été posée aux sociétés locales et une seule est partante : l'Arc Club.  
L'avis du Conseil municipal : 2 OUI – 5 NON – 5 abstentions  
Il est proposé d'organiser cette grande fête tous les 5 ans.

Mme G. Mathieu souhaiterait savoir si un dossier 30 km/h à Lullier est envisagé.

M. D. Chenevard lui répond que rien n'est prévu actuellement.

M. P. Othenin-Girard transmet l'invitation qu'un habitant fait à l'ensemble du conseil pour une rencontre afin de discuter des prochaines élections du nouvel exécutif.

S'en suit une discussion au sein des membres du Conseil municipal afin de connaître les positions de chacun.

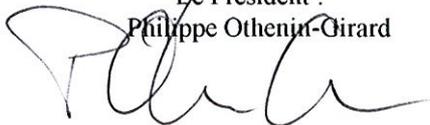
M. P. Othenin-Girard contactera personnellement cette personne afin de lui transmettre la position du Conseil municipal.

Certains conseillers reviennent sur le dossier des hameaux qui est actuellement en attente.

M. E. Grand souhaite préciser que le projet a été proposé à la Commission. Pour ses membres, il leur semble que ce dossier ne soit pas encore abouti. Ils voudraient plus de détails et plus de matière pour travailler sur ce dossier. Seuls d'anciens documents leur ont été transmis. Les membres de la Commission demandent donc des documents remis à jour afin de pouvoir avancer et se prononcer.

Il est proposé de prévoir une fondue pour la séance du Conseil municipal du 07.11.2016.

Le Président :  
Philippe Othenin-Girard



Le Vice-Président :  
Richard McAllister



La Secrétaire :  
Sandrine FRIAUT

